



Services éducatifs

5100, rue Sherbrooke, Est
Montréal (Québec) H1V 3R9
ipefp@cssdm.gouv.qc.ca

Programme d'accompagnement pédagogique pour le nouveau personnel enseignant ainsi que leurs accompagnateurs en formation professionnelle

Avec option de reconnaissance de crédits universitaires

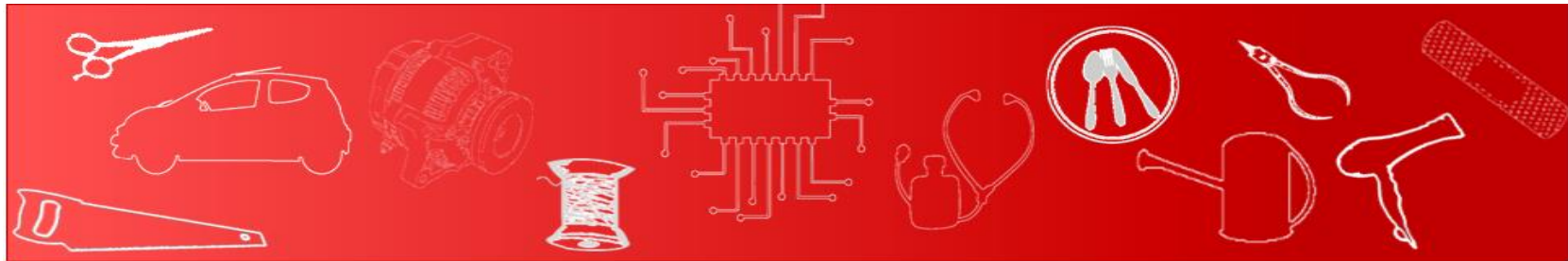


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS.....	2
Rôles et responsabilités CSSDM.....	1
Description des formations obligatoires IPE-FP.....	2
Remise des travaux.....	3
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ACCOMPAGNATEURS.....	5
Description de l'accompagnement.....	6
Jumelage avec un nouvel enseignant.....	6
Rôle de l'enseignant accompagnateur.....	6
Description des formations des accompagnateurs.....	7
Travaux à réaliser.....	8
Reconnaissance de crédits universitaires.....	9
CONCLUSION	10
MÉDIAGRAPHIE	11
Liens utiles.....	12

INTRODUCTION

Issu du milieu du travail et la plupart du temps ne possédant pas de formation universitaire en enseignement, le nouvel enseignant en formation professionnelle est souvent projeté dans ces nouvelles fonctions d'enseignement sans avoir été préalablement initié à la fonction.

L'accompagnement du nouveau personnel enseignant en formation professionnelle devient donc indispensable au développement des compétences et des habiletés nécessaires, attendues au regard de leurs nouvelles fonctions de travail. Cet accompagnement, par un pair expérimenté jumelé à l'équipe-école et au programme d'insertion professionnelle (IPE-FP), contribue au développement des compétences et des habiletés professionnelles et relationnelles du nouvel enseignant, tout en lui permettant de maximiser son plein potentiel dans ses nouveaux rôles et fonctions.

Basé sur le programme institutionnel d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant au CSSDM, ce document renseigne sur les programmes d'accompagnement, destinés aux nouveaux enseignants ainsi qu'à leurs accompagnateurs en formation professionnelle, offert par les Services éducatifs.

* Veuillez noter que la forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS

Insertion professionnelle des enseignants

Le programme institutionnel d'insertion professionnelle des enseignants de la formation professionnelle (IPE-FP) obligatoire, conçu par le Centre de services scolaire de Montréal, s'adresse au personnel enseignant en FP bénéficiant d'un premier contrat de 238 h ou plus ou possédant une tâche à taux horaire, approuvé par son gestionnaire. Le nouvel enseignant peut être inscrit, ou en voie de s'inscrire à l'université ou pas. Ce programme offre un accompagnement nécessitant la collaboration d'un conseiller pédagogique, d'un mentor et d'un enseignant d'expérience du centre de formation. Les sept activités de formation du programme IPE-FP se déroulent sur deux années. Le pré-IPE et l'IPEFP-01 sont des préalables aux cinq autres formations qui pourront être choisies en fonction de vos disponibilités.

Une reconnaissance de crédits auprès des universités est possible en deux (2) étapes distinctes et a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des nouveaux enseignants dans le cadre de leurs fonctions. La participation aux activités de formation et la réalisation des travaux exigés pour chacune des étapes pourront être reconnues, sous certaines conditions, pour l'attribution d'un total de trois (3) ou six (6) crédits selon les universités engagées. Voir le tableau à la p. 6.

Le programme IPE-FP est coordonné par le personnel pédagogique des Services éducatifs. Divers mécanismes sont intégrés au programme en vue d'assurer la qualité de la supervision des enseignants de la formation professionnelle inscrits ou pas au baccalauréat et de garantir la qualité requise des travaux remis, si cette option est choisie. Le personnel pédagogique des Services éducatifs accompagne également, au besoin, les directions, les conseillers pédagogiques ainsi que les mentors impliqués dans le déploiement du programme IPE-FP dans leur centre de formation respectif.

Ce programme souhaite ainsi faciliter l'intégration des nouveaux enseignants, améliorer leurs pratiques pédagogiques et collaborer à la réussite de l'élève.

Rôles et responsabilités CSSDM

Services éducatifs	Conseiller pédagogique	Mentor	Enseignant accompagnateur	L'accompagné
<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un mécanisme d'enregistrement automatique des nouveaux enseignants, à contrat, au programme d'accompagnement pédagogique. - Assurer un suivi, auprès des centres, de l'accompagnement de tous les nouveaux enseignants sur une période de deux ans. - Soutenir le conseiller pédagogique centre. - Soutenir les mentors et les accompagnateurs des centres. - Offrir les sept (7) formations IPE-FP aux nouveaux enseignants. <p><u>Si reconnaissances universitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recevoir les travaux de l'accompagné transmis par Moodle. - S'assurer que les activités programmées sont réalisées et consignées dans les carnets d'accompagnement avec rigueur. - Compléter, signer et transmettre à l'université fréquentée, le formulaire qui atteste que l'enseignant a suivi avec assiduité son programme d'accompagnement pédagogique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et participer à l'accueil du nouvel enseignant dans le milieu et faciliter son intégration globale. - S'assurer qu'un enseignant accompagnateur accompagne chaque enseignant inscrit au programme. - Accompagner et guider l'enseignant dans sa pratique par de l'observation, des échanges et l'analyse de situations pédagogiques, ex. la gestion de classe, sanction, etc. - Accompagner et offrir du soutien si le nouvel enseignant vit des difficultés pédagogiques en classe nécessitant un accompagnement supplémentaire. - Assurer un accompagnement auprès des accompagnateurs. - Fournir une rétroaction constructive. - Renseigner les nouveaux enseignants sur les programmes d'études et les cadres d'évaluation. - Assurer un accompagnement auprès des mentors. - Agir en toute confidentialité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et participer à l'accueil du nouvel enseignant et faciliter son intégration au sein du personnel enseignant. - Transmettre au nouvel enseignant l'information relative à l'intégration. - Fournir et expliquer les ressources comme le guide du personnel, ressources numériques (Tosca, Teams, Moodle, etc.), coordonnées, formulaires, calendrier, règlements, procédures, feuille de temps, suivi des élèves, moyens de communication, etc. - Utiliser la pratique réflexive pour accompagner les nouveaux enseignants sur la profession enseignante. - Promouvoir les 13 compétences professionnelles. - Accompagner et guider l'enseignant dans sa pratique par des échanges et des analyses de situations pédagogiques simples. - Référer l'enseignant à un ou une CP, au besoin, pour un accompagnement particulier. - Échanger avec le ou la CP concernant les besoins identifiés d'insertion. - Planifier des rencontres périodiques avec l'accompagné. - Fournir une rétroaction constructive. - Participer à 5 rencontres prévues au calendrier entre les mentors des centres. - En complémentarité avec les CP des centres, soutenir, au besoin, les nouveaux enseignants ne faisant pas partie du programme IPE-obligatoire - Agir en toute confidentialité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'accueil du nouvel enseignant dans le milieu et faciliter son intégration au sein de l'équipe programme. - Partager son expertise pédagogique par un accompagnement réflexif dans l'appropriation de chacune des compétences. - Accompagner, soutenir, guider dans la planification de l'enseignement d'une compétence: plans de cours, planification, stratégies et activités pédagogiques, évaluation, etc. - Fournir une rétroaction constructive. (Observation en classe au besoin) - Proposer des stratégies pédagogiques et des moyens d'enseignement disponibles. - Planifier des rencontres régulières avec l'accompagné. - Participer à des retours sur l'expérience d'accompagnateur, dans une perspective de codéveloppement. - Agir en toute confidentialité. <p><u>Si reconnaissances universitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour chacune des deux (2) étapes, observer une leçon donnée par l'accompagné, compléter la grille d'observation et faire la rétroaction à l'accompagné. - Participer à des suivis IPE 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement à son intégration au sein du milieu et de l'équipe. - Respecter et appliquer l'ensemble des politiques, lois et règlements de l'école: normes et modalités d'évaluation des apprentissages, CNESST, loi C-21, loi sur le tabac, code de vie, code des professions, décorum, etc. - Faire preuve de disponibilité, d'ouverture et d'autocritique. - Respecter les dates et les conditions des rencontres prévues avec l'accompagnateur, le mentor, le conseiller pédagogique centre et la direction adjointe. <p><u>Si reconnaissances universitaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Valider la consignation des activités programmées et réalisées par l'enseignant dans le carnet d'accompagnement avec rigueur. - Pour les deux étapes en 2 ans : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivre les trois (3) ateliers de formation offerte par le <i>Bureau de l'expertise aux parcours généraux et professionnels</i> ▶ Remettre les travaux exigés en format électronique dans Moodle.

Description des formations obligatoires IPE-FP

Étape 1 et 2 pour l'option de la reconnaissance de crédits universitaires

<u>Pré-IPE</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des objectifs du programme et des formations IPE-FP • Introduction au programme d'accompagnement • Communication des rôles et des fonctions des différents acteurs IPE • Présentation des reconnaissances de crédits universitaires • Présentation de l'inforoute • Introduction à Moodle • Initiation au mode virtuel de la formation <div style="text-align: right; border: 1px solid red; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block; transform: rotate(-15deg);"> Préalable à l'IPEFP-01 </div>	
<u>Étape 1</u>	<u>Étape 2</u>
IPEFP-01 RÔLES ET FONCTIONS DE L'ENSEIGNANT (7 h) <ul style="list-style-type: none"> • Les fonctions et les responsabilités de l'enseignant • L'analyse d'un programme d'études • L'andragogie • Les 13 compétences de la profession enseignante • L'éthique en enseignement • Les fondements de l'enseignement en FP • Les élèves ayant des besoins particuliers <div style="text-align: right; border: 1px solid red; border-radius: 50%; padding: 5px; display: inline-block; transform: rotate(-15deg);"> Préalable aux autres formations </div>	IPEFP-04 GESTION DE CLASSE (7 h) <ul style="list-style-type: none"> • La définition et les incontournables d'une gestion de classe efficace • Les caractéristiques de l'apprenant adulte • Les six composantes en gestion de classe • L'approche réflexive - Jeux de rôles • La démarche graduée d'intervention • L'analyse de situations, d'échanges et de partages de pistes d'intervention probantes
IPEFP-02 PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT (7 h) <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des compétences • La conception universelle des apprentissages • Appropriation et élaboration des documents de planification : <ul style="list-style-type: none"> - Plan de cours - Macro planification - Micro planification 	IPEFP-05 Le numérique (7 h) <ul style="list-style-type: none"> • La sensibilisation aux droits d'auteurs (vidéo, image, matériel numérique, etc.) • Les modèles théoriques (ASPID, TAM, TPACK) • La sélection d'outils technologique (avantages et limites) • L'initiation aux différents outils numériques <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'intégration des apprentissages des élèves • L'exploration de l'intelligence artificielle à des fins d'enseignement
IPEFP-03 STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES (7 h) <ul style="list-style-type: none"> • L'exploration de stratégies d'apprentissage • L'analyse de méthodes pédagogiques - Avantages et inconvénients • L'analyse de situations d'apprentissages <ul style="list-style-type: none"> - La courbe d'attention - La zone proximale de développement - La pyramide de l'apprentissage • La taxonomie de Bloom des méthodes pédagogiques • L'analyse réflexive sur l'expérimentation des stratégies utilisées 	IPEFP-06 ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (7 h) <ul style="list-style-type: none"> • Les différents types d'épreuves et leurs caractéristiques • Les rôles et les responsabilités en évaluation • Les encadrements légaux : les responsabilités partagées • L'introduction aux normes et aux modalités • Les valeurs et les qualités des évaluations • L'analyse d'épreuves d'aide à l'apprentissage • La différenciation pédagogique en évaluation (EBP) • La taxonomie de Bloom et les niveaux d'exigence en évaluation

Remise des travaux

Les travaux devront se faire en format électronique
et seront acheminés par Moodle à la personne responsable au BEDP IV

Étape 1		Étape 2	
1. Réflexion sur ma responsabilité comme enseignant. Réflexion sur mon enseignement.	<input type="checkbox"/>	1. Présentation d'un outil ou d'une intervention, de gestion de classe, relatif aux règles et aux attentes instaurées.	<input type="checkbox"/>
2. Micro planification d'une compétence d'un minimum de 3 heures.	<input type="checkbox"/>	2. Rétroaction de l'utilisation de l'outil ou de l'intervention de gestion de classe auprès d'un groupe ou d'un élève présentant un comportement perturbateur.	<input type="checkbox"/>
3. Plan de cours détaillé d'une compétence d'au moins 30 heures.	<input type="checkbox"/>	3. Présentation d'un <i>moyen TIC déterminé dans une planification à mettre en œuvre.</i>	<input type="checkbox"/>
4. Macro planification d'une compétence d'au moins 30 heures.	<input type="checkbox"/>	4. Rétroaction du <i>moyen TIC</i> expérimenté en classe.	<input type="checkbox"/>
5. Description détaillée d'une stratégie pédagogique expérimentée en classe.	<input type="checkbox"/>	5. Présentation d'une évaluation en aide à l'apprentissage	<input type="checkbox"/>
6. Rétroaction d'une stratégie pédagogique expérimentée en classe.	<input type="checkbox"/>	6. Rétroaction de l'évaluation en aide à l'apprentissage expérimentée en classe.	<input type="checkbox"/>
7. Carnet de l'accompagné - Étape 1 (Deux observations d'une leçon de 3 heures chacune de l'accompagnateur et d'un autre enseignant).	<input type="checkbox"/>	7. Carnet de l'accompagné - <i>Étape 2</i> (Deux observations d'une leçon de 3 heures chacune de l'accompagnateur et d'un autre enseignant).	<input type="checkbox"/>
8. Guide de l'accompagnateur - Observation - Étape 1 (observation d'une leçon de 3 heures de l'accompagné).	<input type="checkbox"/>	8. Guide de l'accompagnateur - Observation - <i>Étape 2</i> (observation d'une leçon de 3 heures de l'accompagné).	<input type="checkbox"/>

* Les consignes détaillées ainsi que les canevas sont disponibles sur Moodle.

Sherbrooke Cours reconnus (sous conditions) :	UQAM Cours reconnus (sous conditions) :	UQAR Cours reconnus (sous conditions) :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ IFP-111 (3 crédits) – Étape 1 ▶ PPM-502 (3 crédits) – Étape 2 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ PRM-44X (3 crédits) – Étape 1 (Bloc A) ▶ PRM-3504 (3 crédits) – Étape 2 (Bloc B) ▶ PRM-3505 (3 crédits) – Activités réflexives, accompagnement et formations (Bloc C) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ FEP-0006 (3 crédits) - Étape 1 et 2 OU ▶ FEP-40018 (3 crédits) - Étape 1 et 2
<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné). 	<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné). 	<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique du centre - Mentor - Accompagnateur (enseignant d'expérience idéalement dans le même secteur que l'accompagné).
<p>Modalités d'inscription et de reconnaissances de crédits IFP-111 - Étape 1 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser et remettre tous les travaux de l'étape 1 (IPE-01 à IPE-03 sur le Moodle de l'IPE) 2. Une fois vos travaux corrigés, remplir le formulaire de demande de reconnaissance de crédits universitaires sur le Moodle de l'IPE. 3. L'université transmet une confirmation dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. <p>Particularité de l'entente : <i>L'enseignant doit avoir réussi le IFP 107 à l'université pour être admissible à la reconnaissance de crédits du IFP-111.</i></p> <p>PPM-502 - Étape 2 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser et remettre tous les travaux de l'étape 2 (IPE-04 à IPE-06 sur le Moodle de l'IPE) 2. Une fois vos travaux corrigés, remplir le formulaire de demande de reconnaissance de crédits universitaires sur le Moodle de l'IPE. 3. L'équipe IPE enverra le document officiel de l'université que vous devez compléter et faire parvenir à l'université. 4. L'Université autorise le projet et invite la personne étudiante à s'inscrire au cours PPM-502. 	<p>Modalités d'inscription et de reconnaissances de crédits PRM-44X - Étape 1 (Bloc A):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser et remettre tous les travaux de l'étape 1 (IPE-01 à IPE-03 sur le Moodle de l'IPE) 2. Une fois vos travaux corrigés, remplir le formulaire de demande de reconnaissance de crédits universitaires sur le Moodle de l'IPE. <p>PRM-3504 - Étape 2 (Bloc B) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser et remettre tous les travaux de l'étape 2 (IPE-04 à IPE-06 sur le Moodle de l'IPE) 2. Une fois vos travaux corrigés, remplir le formulaire de demande de reconnaissance de crédits universitaires sur le Moodle de l'IPE. <p>PRM-3505 – Activités réflexives, accompagnement et formations (Bloc C) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser et remettre tous les travaux du bloc C 2. Une fois vos travaux corrigés, remplir le formulaire de demande de reconnaissance de crédits universitaires sur le Moodle de l'IPE. <p><i>Pour tous les blocs, l'université transmet une confirmation de la reconnaissance des crédits dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation.</i></p>	<p>Modalités d'inscription et de reconnaissances de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les étudiants peuvent faire une démarche auprès du bureau modulaire d'enseignement professionnel afin de vérifier leur éligibilité à la reconnaissance de crédit. 2. Réaliser et remettre les travaux de l'étape 1 et 2 (IPE-01 à IPE-06 sur le Moodle de l'IPE)) 3. Une fois vos travaux corrigés, remplir le formulaire de demande de reconnaissance de crédits universitaires sur le Moodle de l'IPE. 4. Vous devez faire parvenir à l'université : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Demande de reconnaissance d'acquis</u> • <u>Le plan de la formation suivie</u> • <u>L'attestation de réussite signée par le responsable du programme au bureau modulaire d'enseignement professionnel.</u> <i>(Format électronique accepté)</i> 5. Une fois traitée par le bureau modulaire d'enseignement professionnel, la demande sera envoyée au bureau du registraire 6. Le bureau du registraire fera parvenir à l'étudiant un courriel de confirmation concernant la demande, les procédures à suivre et les coûts exigés par l'UQAR. <p>Particularité de l'entente : Reconnaissance maximale de 3 crédits accordée.</p>

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ACCOMPAGNATEURS

Ce programme institutionnel conçu au Centre de services scolaire de Montréal s'adresse au personnel enseignant-accompagnateur en formation professionnelle

Devenir enseignant accompagnateur nécessite¹ :

- L'approbation par la direction de l'école qui l'inscrit dans l'outil de suivi GestIPE.
- Détenir un baccalauréat en enseignement ou sur le point de le terminer ou comptant cinq années d'expérience en enseignement.
- Le respect de la confidentialité des échanges avec l'accompagné.
- Une volonté de s'engager dans le projet pour l'année scolaire.
- La participation aux formations prévues pour soutenir le travail d'accompagnateur.
 - Le programme comprend deux activités : une activité de formation d'une journée de 7h et une deuxième activité d'échange d'une demi-journée à toutes les fins d'année.

Le programme de formation pour les accompagnateurs permettra de préparer l'enseignant à assumer les fonctions d'accompagnateur, de baliser le cadre et les objets d'accompagnement afin de favoriser l'insertion professionnelle du nouvel enseignant et de l'amener à avoir un regard réflexif sur ses pratiques enseignantes.

Conditions d'exercice lors de jumelages à la FP2 :

- Un montant forfaitaire de 400\$ est versé à l'accompagnateur seulement à la fin de l'année scolaire pour chaque jumelage d'une année complète ou 200\$ pour un jumelage d'une demi-année.
- Du temps est reconnu dans les autres tâches professionnelles (ATP) de l'accompagnateur et de l'accompagné, soit : 15 minutes / 5 jours (cela représente 9 heures par jumelage dans la tâche annualisée)
- Dans le but de faciliter les rencontres entre l'accompagné et l'accompagnateur :
 - Si les horaires ne le permettent pas, les enseignants peuvent demander auprès de leur direction une libération commune jusqu'à concurrence de 2 jours, comme stipulé dans les conditions d'exercice définies par le programme institutionnel Insertion professionnelle des enseignants.
 - Les heures de remplacement (suppléance) nécessaires en classe, pour permettre aux accompagnés ou aux accompagnateurs de suivre les formations, seront aux frais du programme IPE-FP.

¹ Dans l'Annexe 1 du le programme institutionnel d'insertion professionnelle des enseignants pour le personnel enseignant du Centre de services scolaire de Montréal.

² Conditions d'exercice définies par le programme institutionnel d'insertion professionnelle des enseignants pour le personnel enseignant du Centre de services scolaire de Montréal.

Description de l'accompagnement

L'accompagnateur est un enseignant qui souhaite collaborer à l'insertion professionnelle d'un nouvel enseignant par le partage de son expertise et de ses compétences professionnelles en respect aux objectifs et intentions pédagogiques ciblées par le programme IPE-FP. Il est tout à la fois un guide, un modèle et un expert capables de créer et de maintenir une relation de confiance basée sur le respect et la confidentialité.

Jumelage avec un nouvel enseignant

Ce programme favorise le jumelage volontaire de l'accompagné et de l'accompagnateur valorisant une relation de confiance.

Rôle de l'enseignant accompagnateur :

- Participer à l'accueil du nouvel enseignant dans le milieu et faciliter son intégration au sein de l'équipe programme
- Partager son expertise pédagogique par un accompagnement réflexif dans l'appropriation de chacune des compétences
- Accompagner, soutenir, guider dans la planification de l'enseignement d'une compétence: plans de cours, planification, stratégies et activités pédagogiques, évaluation, etc.
- Fournir une rétroaction constructive. (Observation en classe au besoin)
- Proposer des stratégies pédagogiques et des moyens d'enseignement disponibles
- Planifier des rencontres régulières avec l'accompagné
- Participer à des retours sur l'expérience d'accompagnateur, dans une perspective de codéveloppement.
- Agir en toute confidentialité
- Si reconnaissances universitaires :
 - o Pour chacune des deux (2) étapes, observer une leçon donnée par l'accompagné, compléter la grille d'observation et faire la rétroaction à l'accompagné
- Participer aux suivis IPE

Description des formations des accompagnateurs

FORMATION 1	FORMATION 2
<p>L'accompagnement (7 h)</p> <ul style="list-style-type: none">• Introduction au programme d'insertion professionnelle (IPE-FP)• Rôles et responsabilités des acteurs IPE• L'éthique dans l'accompagnement• Étapes de développement professionnel et besoins des nouveaux enseignants• Caractéristiques du nouvel enseignant (contexte, expérience, statut, rôle, peurs, etc.)• Stratégies d'accompagnement :<ul style="list-style-type: none">- L'accompagnement réflexif- Les cycles de la pensée- La rétroaction• Démarche de l'accompagnement<ul style="list-style-type: none">• Introduction aux plateformes :<ul style="list-style-type: none">- Moode IPE-FP- GestIPE, etc.	<p>Rétroaction de l'accompagnement (3 h)</p> <ul style="list-style-type: none">• Rétroaction des formations IPE offertes aux nouveaux enseignants• Partage sur les pratiques efficaces en accompagnement• Partage de ressources et pistes d'accompagnement• Partage d'expertise entre accompagnateurs• Bonification du plan d'accompagnement

Travaux à réaliser

Par ailleurs, si le baccalauréat n'est pas terminé, au terme de l'accompagnement, des travaux effectués lors de l'accompagnement, ceux-ci pourront être reconnus pour l'attribution de six (6) crédits universitaires à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et à l'université de Sherbrooke (UdeS) trois (3) crédits, tous deux, sous certaines conditions.

Le mécanisme mis en place pour la correction des travaux des enseignants-accompagnateurs de la formation professionnelle, inscrits au baccalauréat, sera assuré par le personnel de l'IPE-FP des Services éducatifs.

Voir le tableau ci-joint :

An 1		An 2	
1. Réflexion sur ma responsabilité comme accompagnateur	<input type="checkbox"/>	1. Réflexion sur les éléments à améliorer pour la deuxième année comme accompagnateur	<input type="checkbox"/>
2. Accompagnement dans une situation problématique a. Description détaillée d'une situation problématique qu'a expérimentée l'accompagné b. Description de l'intervention réalisée auprès de l'accompagné	<input type="checkbox"/>	2. Accompagnement dans une situation délicate ou complexe a. Description détaillée d'une situation délicate ou complexe qu'a expérimentée l'accompagné. b. Description de l'intervention réalisée auprès de l'accompagné	<input type="checkbox"/>
3. Analyse réflexive où l'accompagnateur a eu à utiliser une stratégie d'accompagnement, dont il est fier (ex. : Accompagnement réflexif, les cycles de la pensée, la rétroaction, le silence, etc.)	<input type="checkbox"/>	3. Analyse réflexive où l'accompagnateur a eu à utiliser une stratégie d'accompagnement, dont il est fier (ex. : Accompagnement réflexif, les cycles de la pensée, la rétroaction, le silence, etc.)	<input type="checkbox"/>
4. Observation d'une leçon de 3 heures de l'accompagné - Guide de l'accompagnateur – Observation, de l'étape 1	<input type="checkbox"/>	4. Observation d'une leçon de 3 heures de l'accompagné - Guide de l'accompagnateur– Observation, de l'étape 2	<input type="checkbox"/>
5. Préparation, par écrit, de la rencontre de rétroaction suite à l'observation d'une leçon de l'accompagné de l'étape 1	<input type="checkbox"/>	5. Préparation, par écrit, de la rencontre de rétroaction suite à l'observation d'une leçon de l'accompagné de l'étape 2	<input type="checkbox"/>
6. Carnet de l'accompagnateur – Travaux (an 1)	<input type="checkbox"/>	6. Carnet de l'accompagnateur– Travaux (an 2)	<input type="checkbox"/>
7. Bilan réflexif sur l'accompagnement effectué durant l'an 1	<input type="checkbox"/>	7. Bilan réflexif sur l'accompagnement effectué durant l'an 2 et les changements à apporter pour un second accompagnement	<input type="checkbox"/>

Reconnaissance de crédits universitaires

UQAM Cours reconnus (sous conditions) :	Sherbrooke Cours reconnus (sous conditions) :
<ul style="list-style-type: none"> ▶ PRM-3504X (3 crédits) – An 1 ▶ PRM-3505X (3 crédits) – An 2 <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Si ces codes de cours sont déjà complétés, il est possible d'assigner un code de cours supplémentaire, sur demande, si nécessaire</i> 	<p>PPC-551 (3 crédits) – Ans 1 et 2</p>
<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique centre - Conseillers pédagogiques des Services éducatifs 	<p>Accompagnement fait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller pédagogique centre - Conseillers pédagogiques des Services éducatifs
<p style="text-align: center;">Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations Accompagnateur offertes par les Services éducatifs. 2. Accompagner un nouvel enseignant et documenter l'accompagnement durant une année. 3. Réaliser et remettre les travaux demandés, pour chacune des années. <ol style="list-style-type: none"> 1. Remettre les travaux sur Moodle IPE-FP/Parcours universitaires. 2. Suite à la correction, le ou la CP des Services éducatifs envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à l'université. 4. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. 5. L'étudiant procède à l'enregistrement du cours en respect des procédures établies par l'université. 	<p style="text-align: center;">Modalités d'inscription et de reconnaissance de crédits</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. S'inscrire aux formations Accompagnateur offertes par les Services éducatifs. 2. Accompagner un nouvel enseignant et documenter l'accompagnement durant une année. 3. Réaliser et remettre les travaux demandés, pour chacune des années. <ol style="list-style-type: none"> 3. Remettre les travaux sur Moodle IPE-FP/Parcours universitaires. 4. Suite à la correction, le ou la CP des Services éducatifs envoie la recommandation de la reconnaissance de crédits à l'université. 4. L'université transmet à l'étudiant une confirmation de la reconnaissance des crédits, s'il y a lieu, dans les deux (2) mois suivant l'envoi de la recommandation. 5. L'étudiant procède à l'enregistrement du cours en respect des procédures établies par l'université.

CONCLUSION

Ce programme d'insertion professionnelle des enseignants en formation professionnelle, la formation des accompagnateurs et des mentors vise l'intégration du nouveau personnel en soutenant et encourageant le développement et l'amélioration des compétences professionnelles, afin d'accroître le sentiment d'efficacité et de compétence. Facilité par l'accompagnateur, le mentor, le conseiller pédagogique et l'équipe IPE, l'accompagnement crée une culture de travail marquée par la collégialité et la collaboration dans le but d'améliorer les pratiques pédagogiques. Il crée un sentiment d'appartenance au milieu et du Centre de services scolaire de Montréal afin de soutenir la persévérance dans la profession.

Finalement, le tout dans le but de collaborer à la réussite de tous les élèves.

Pour toute question, veuillez communiquer avec les responsables du programme IPE, à l'adresse : ipefp@cssdm.gouv.qc.ca

Pour vous inscrire au programme IPE-FP dans Folio : <https://folio.cssdm.gouv.qc.ca/>

MÉDIAGRAPHIE

- CAROLLE TREMBLAY. (2010). Conception d'une épreuve aux fins de la sanction de l'intention à la communication des résultats
- CAROLLE TREMBLAY. (2010). Évaluation des compétences
- CNIPE-FP. (2016). J'enseigne en formation professionnelle... Je fais apprendre mon métier (document de travail).
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE. MEQ (1996). Esquisse d'un processus de planification pédagogique dans le cadre d'une approche par compétence.
- ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique.
- ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC. Le régime pédagogique de la formation professionnelle.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Loi sur l'instruction publique.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Politique d'évaluation des apprentissages.
- HÉTU, J.-C. et Lavoie M. (1999). Les débuts dans l'enseignement: les questions à aborder.
- J.- C. HÉTU, M. LAVOIE ET S. BAILLAUQUÈS (Dir.) Jeunes enseignants et insertion professionnelle : un processus de socialisation? de professionnalisation? de transformation? (p. 7-17). Belgique, Bruxelles : De Boeck et Larcier.
- LABILLOIS, D. et M. ST-GERMAIN. *Accompagnement des enseignants du collégial dans un contexte d'innovation pédagogique*, rapport de recherche PAREA, 2014 [cdc.qc.ca/parea/788732-labillois-st-germain-accompagnement-enseignantscollegial-innovation-pedagogique-gaspesie-outaouais-PAREA-2014.pdf].
- LABILLOIS, D. et M. ST-GERMAIN. Cinq gestes pour bien accompagner le changement
- M. ST-GERMAIN. Cycle de l'accompagnement en contexte de changement avec une structure de coopération
- MELS. Programme d'études 5320 – Réalisation d'aménagements paysagers.
- MEES. Sanction des études - Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles.
- MEES. Cadre de référence sur la planification des activités d'apprentissages et d'évaluation.
- MEES. Guide pour l'évaluation des compétences et l'élaboration des épreuves aux fins de la sanction

MUKAMURERA JOSÉPHINE et UWAMARIYA ANGÉLIQUE. Le concept de « développement professionnel » en enseignement : approches théoriques (2005)

Programme institutionnel d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant CSSDM

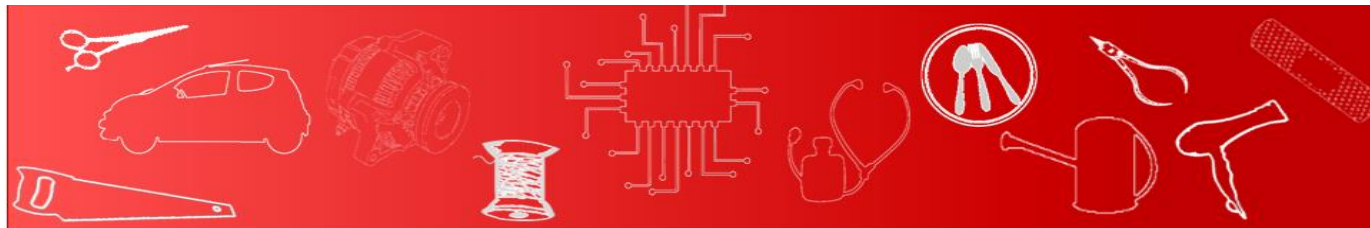
ST-GERMAIN, M. *L'appropriation du paradigme de l'apprentissage chez des enseignants de cégep par l'accompagnement d'une conseillère pédagogique*, rapport de recherche PAREA, Cégep de l'Outaouais, 2008
[cdc.qc.ca/parea/787036_st_germain_paradigme_apprentissage_cegep_outaouais_PAREA_2008.pdf].

ST-GERMAIN, M. *Une structure relationnelle de coopération, en classe au collégial*, rapport de recherche PAREA, Cégep de l'Outaouais, 2013.

TURMEL, PAULINE. COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL. (2011-2012). Trousse d'accompagnement destinée au nouveau personnel enseignant en formation professionnelle

Liens utiles

- [Site IPE](#)
- [Adagio](#)
- [CNIPE](#)
- [Inforoutefpt](#)
- [Moodle](#)
- [Folio](#)



Document adapté de la version du 7 juin 2016
Conçu et réalisé par Marie-Josée Larin
Conseillère pédagogique en formation professionnelle
Bureau du soutien de proximité FP-FGA
Services éducatifs
Programme institutionnel d'insertion professionnelle pour le
personnel enseignant CSSDM

Adaptation:
Guylaine Tremblay, Nicole Richardson, Arlène St-
Pierre, Sylvie S. Mohin et Jacynthe Desjardins
Conseillères pédagogiques
Bureau de l'expertise et du déploiement
pédagogique - BEDP IV
Services éducatifs